

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité des Éboulements tenue ce 6 avril 2020 à 19 h par voie de visioconférence, sous la présidence de Pierre Tremblay, maire.

Étaient présents : Diane Tremblay  
Emmanuel Deschênes  
Johnny Gauthier  
Mario Desmeules  
Jimmy Perron  
Sylvie Bolduc

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.  
Assiste également à la séance par visioconférence, Linda Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. RÉOLUTION POUR TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2020
4. ADOPTION DES COMPTES
5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 233-20
6. RÉOLUTION INTERDISANT L'ACCÈS AU BUREAU MUNICIPAL POUR LES CITOYENS
7. RÉOLUTION MODIFIANT LES HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE
8. RÉOLUTION PROJET « ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL »
9. RÉOLUTION PACTE RURAL
10. RÉOLUTION APPUI À LA DÉPUTÉE FÉDÉRALE DE BEAUPORT-CÔTE-DE-BEAUPRÉ-ÎLE D'ORLÉANS-CHARLEVOIX POUR MODIFIER LES CATÉGORIES DE PROJETS ADMISSIBLES AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE
11. RÉOLUTION PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES
12. RÉOLUTION « AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE »
13. DEMANDE DE DON PAPETERIE ST-GILLES
14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### **PROCÈS-VERBAL**

#### **69-04-20 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

#### **70-04-20 Résolution pour tenue de la séance à huis clos**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 388-20 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de 10 jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers

municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**71-04-20 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 et de la séance extraordinaire du 30 mars 2020**

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 soit adopté.

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2020 soit adopté.

**72-04-20 Adoption des comptes**

Il est proposé par Jimmy Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes telle que présentée ci-dessous soit adoptée.

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION**

BELL CANADA	263.38 \$
BELL MOBILITÉ CELL. (LG- DT-PT)	115.99 \$
CORPORATE EXPRESS	318.47 \$
DÉRY TELECOM	74.68 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	114.63 \$
DISTRIBUTION SIMARD	282.86 \$
ÉNERGIE SONIC	3 517.47 \$
ENTANDEM (SOCAN)	228.32 \$
ÉQUIPEMENT GMM INC.	324.95 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	60.00 \$
GAGNÉ, LETARTE AVOCAT (DOSSIERS EN COLLECTIONS)	329.36 \$
GROUPE CCL	529.15 \$
HYDRO-QUÉBEC	56.50 \$
MJS	2 659.84 \$
PG SOLUTIONS	350.67 \$
POSTES CANADA	157.95 \$
VILLE DE BSP (COUR MUNICIPALE)	1 191.00 \$
	<b>10 575.22 \$</b>

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

AÉRO-FEU	1 075.53 \$
BELL CANADA	94.74 \$
COMMUNICATION CHARLEVOIX	1 207.38 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	87.87 \$
DISTRIBUTION SIMARD	28.73 \$
ÉNERGIE SONIC	633.28 \$
ESSO	169.82 \$
BRIGADE DES POMPIERS	3 370.00 \$
HYDRO QUÉBEC	1 418.97 \$
INFO-PAGE	99.92 \$
SAAQ (IMMATRICULATIONS)	2 276.10 \$
	<b>10 462.34 \$</b>

**VOIRIE-TRANSPORT**

BELL CANADA	94.74 \$
BELL MOBILITÉ CELL (GB-PB-CG)	115.99 \$
DANIEL GAUDREAU	672.60 \$
DÉPANNÉUR ROBIN TREMBLAY (VOIRIE + ESS. SKI DE FOND)	290.70 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	115.94 \$
ESSO	5 487.14 \$
ÉQUIPEMENT TWIN INC.	704.05 \$
F.MARTEL ET FILS	203.32 \$
GARAGE EDMOND BRADET	2 118.57 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES	482.58 \$
GARAGE MARTIN GAUDREAU	3 592.97 \$
GAUTHIER GÉRALD (REMP. BOÎTE AUX LETTRES)	21.29 \$
HYDRO-QUÉBEC	575.66 \$
LES JARDINS DU CENTRE	1 086.51 \$
MARC TREMBLAY	3 000.00 \$
MINI EXCAVATION HDF	2 437.46 \$
PROMOTEK	448.72 \$
SAAQ (IMMATRICULATIONS)	6 923.99 \$
SERVICE CT	183.96 \$
SOLUGAZ	20.70 \$
TRANSPORT ROCK BOUCHARD	39.66 \$
UNI SELECT (BUMPER TO BUMPER)	874.35 \$
VITRERIE ROMÉO COTÉ INC.	763.38 \$
	<hr/>
	<b>30 254.28 \$</b>

**ÉCLAIRAGE DES RUES**

HYDRO QUÉBEC	643.89 \$
S.CÔTÉ ÉLECTRIQUE INC.	416.79 \$
	<hr/>
	<b>1 060.68 \$</b>

**AQUEDUC**

BELL MOBILITÉ	34.96 \$
BUREAU VÉRITAS (MAXXAM)	470.25 \$
GAÉTAN BOLDUC	30.35 \$
HYDRO-QUÉBEC	174.64 \$
PLOMBERIE GAUDREAU	590.40 \$
PUROLATOR	16.71 \$
SANI-PLUS	261.22 \$
	<hr/>
	<b>1 578.53 \$</b>

**ASSAINISSEMENT DES EAUX**

BUREAU VÉRITAS	172.46 \$
BELL	94.38 \$
CLAUDE GAUTHIER (MOTONEIGE)	345.00 \$
DÉPANNÉUR ROBIN TREMBLAY	6.58 \$
HYDRO-QUEBEC	3 335.43 \$
PUROLATOR	6.73 \$
	<hr/>
	<b>3 960.58 \$</b>

**TOURISME, LOISIRS ET CULTURE**

BELL CANADA	101.69 \$
CAMP LE MANOIR	1 439.30 \$
ENTANDEM (SOCAN)	456.64 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES	56.90 \$
GARAGE JEAN-CLAUDE SIMARD	301.01 \$
TECHNO-JEUX (TABLE DEPING-PONG)	1 293.37 \$
VITRERIE ROMÉO COTÉ	32.18 \$
	<hr/>
	<b>3 681.09 \$</b>

**DONS**

BOUDREAU ANNABELLE	54.00 \$
BOUCHARD VÉRONIQUE	45.00 \$
TREMBLAY CAROLL-ANN	200.00 \$

	<u>299.00 \$</u>
<b><u>PROJET ÉDIFICE MUNICIPAL</u></b>	
WSP	3 598.72 \$
	<u>3 598.72 \$</u>
<b><u>TRAVAUX CÔTE À GODIN</u></b>	
TETRA TECH	<u>13 883.23 \$</u>
	<b>13 883.23 \$</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>79 353.67</b>

**73-04-20 Adoption du règlement n° 233-20 « Règlement modifiant le règlement n° 227-20 « Règlement régissant les comptes de taxes »**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire dorénavant fixer par résolution le taux de taxe applicable sur les sommes dues;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion du présent règlement a dument été donné et qu'un projet de règlement a dument été déposé par un membre du conseil lors de la séance extraordinaire du 30 mars 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le règlement numéro 233-20 est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Que l'article 4 fixant le taux d'intérêt sur les comptes de taxes en souffrance soit abrogé.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**74-04-20 Résolution interdisant l'accès au bureau municipal pour les citoyens**

**CONSIDÉRANT** la situation exceptionnelle qui prévaut concernant à COVID-19;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit appliquer les mesures préventives préconisées par le premier ministre François Legault;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit maintenir les services essentiels tout en préservant la santé du personnel en place;

**CONSIDÉRANT** le communiqué diffusé par le maire en date du 17 mars 2020 avisant que le bureau municipal serait fermé au public dès le mercredi 18 mars 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** l'accès au bureau municipal soit fermé aux citoyens et ce, jusqu'à avis contraire.

#### **75-04-20 Résolution modifiant les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville**

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le bureau municipal soit ouvert de 10 h à 18 h du lundi au vendredi;

**QUE** les appels téléphoniques reçus soient traités jusqu'à 17 h.

#### **76-04-20 Résolution projet « Entente de développement culturel »**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité des Éboulements présente un projet intitulé « La Grande Virée des Semeurs de contes » qui regroupe sept conteurs et conteuses afin d'offrir leurs histoires à des publics adultes dans plusieurs endroits au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** plus de 70 municipalités ont déjà accueilli les Semeurs de contes et que la municipalité des Éboulements désire encourager cette initiative culturelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la représentation aurait lieu en septembre 2020 au Camp le Manoir et que l'objectif est de diversifier l'offre culturelle locale tout en allongeant la saison culturelle et d'initier la population à vivre un conte inspiré du folklore québécois;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est admissible à l'obtention d'une aide financière, dans le cadre de « l'Entente de développement culturel »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- de procéder aux démarches pour la tenue de l'événement ainsi que présenter les coûts et financement du projet;
- de compléter la demande d'aide financière pour le soutien à sa réalisation;
- d'autoriser Linda Gauthier, directrice générale à signer tous documents nécessaires dans ce dossier.
- de transmettre le dossier à la MRC de Charlevoix.

#### **77-04-20 Résolution Pacte rural**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité des Éboulements présente un projet visant l'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants dans le parc de la Seigneurie;

**CONSIDÉRANT QUE** parmi les infrastructures qui avaient été installées en 2019, plusieurs d'entre elles sont déjà détériorées et non sécuritaires pour les enfants;

**CONSIDÉRANT QUE** cet aménagement cible la population générale ainsi que les touristes. Situé à proximité du Sentier de la Forêt marine/ La Seigneurie, ce parc est très achalandé;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est admissible à l'obtention d'une aide financière, par l'entremise du Pacte rural de la MRC de Charlevoix, dans le cadre de l'Amélioration de l'offre d'infrastructures et d'équipements de loisir 2019-2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- de présenter une demande d'aide financière pour l'achat d'équipements pour l'aire de jeux;
- de compléter la demande d'aide financière pour le soutien à sa réalisation;
- d'autoriser Linda Gauthier, directrice générale à signer tous documents nécessaires dans ce dossier;
- de transmettre le dossier à la MRC de Charlevoix.

**78-04-20 Résolution appui à la députée fédérale de Beauport – Côte-de-Beaupré – Île d'Orléans – Charlevoix pour modifier les catégories de projets admissibles au fonds de la taxe sur l'essence**

**ATTENDU** que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

**ATTENDU** que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

**ATTENDU** que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

**ATTENDU** que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

**ATTENDU** que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

**ATTENDU** que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

**ATTENDU** que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

**ATTENDU** que la députée fédérale de Beauport – Côte-de-Beaupré – Île d'Orléans – Charlevoix, Mme Caroline Desbiens, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

**ATTENDU** que la députée fédérale de Beauport – Côte-de-Beaupré – Île d’Orléans – Charlevoix, Mme Caroline Desbiens, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

- **D’APPUYER** la députée fédérale de Beauport – Côte-de-Beaupré – Île d’Orléans – Charlevoix, Mme Caroline Desbiens, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l’essence afin d’inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

- **DE TRANSMETTRE** copie de cette résolution à la députée fédérale de Beauport – Côte-de-Beaupré – Île d’Orléans – Charlevoix, Mme Caroline Desbiens, et la ministre fédérale de l’Infrastructure et des Collectivités, Mme Catherine McKenna.

**79-04-20 Résolution programme réhabilitation du réseau routier local – Volet « Redressement des infrastructures routières locales »**

**ATTENDU** que la municipalité des Éboulements a pris connaissance des modalités d’application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU** que les interventions visées dans la demande d’aide financière sont inscrites à l’intérieur d’un plan d’intervention pour lequel la MRC de Charlevoix a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports (MINISTÈRE);

**ATTENDU** que la municipalité des Éboulements désire présenter une demande d’aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL DU PAVL;

**ATTENDU** que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d’annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU** que la municipalité des Éboulements s’engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l’ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

**ATTENDU** que la municipalité des Éboulements choisit d’établir la source de calcul de l’aide financière selon l’option suivante, soit : l’estimation détaillée du coût des travaux;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la municipalité des Éboulements autorise la présentation d’une demande d’aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d’application en vigueur et reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée.

**80-04-20 Résolution « Avril, mois de la Jonquille »**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

**CONSIDÉRANT QUE** pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

**CONSIDÉRANT QU'**environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie saine et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

**CONSIDÉRANT QUE** la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécoises et Québécois atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

**CONSIDÉRANT QUE** la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécoises et les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

**QUE** le conseil municipal de la municipalité des Éboulements encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

#### **81-04-20 Demande de don – Papeterie St-Gilles**

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'accorder un don d'une somme de 2 500 \$ à la Papeterie St-Gilles.

#### **Certificat de crédit**

Je soussignée, Linda Gauthier, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

**82-04-20 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20 h 28, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

---

Pierre Tremblay  
Maire

---

Linda Gauthier  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière